

Commune de Saulnières

Compte Rendu de la réunion du 1^{er} Février 2019

Convocations du 28 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier février à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

Présents : MM. Albert. Demerre. Alleaume. Pelletier. Le Valégant. Toutin. Mmes Gaudry. Tremblay. Rolland. Campas

Absents excusés : M. Romano (pouvoir à M Albert). Mme Millour (pouvoir à Mme Gaudry)

Absents : Mmes Lauvernier. Tanné Dusapin. M. Rossi

Secrétaire de séance : Mme Tremblay

1. Lecture et approbation du compte rendu du 07 décembre 2019
2. M. Pascal Alleaume signale que la lame de déneigement a été livrée et qu'il l'a adaptée à son tracteur
3. Un devis de Monsieur Morainville, Maçon est arrivé pour la dépose de la verrière au-dessus du balcon de la mairie. Le coût est de 5 460.00 euros TTC. Un avis favorable est émis. Un devis sera demandé à un métallier pour une verrière plus simple.
4. Des devis pour la voirie ont été établis par les Ets Musci :
 - Bordures entre le N° 19 et le N° 13 route de Fontaine : Montant HT 23 273.60 €
 - Réparation et revêtement Rue de la Ferme : montant HT 10 767.00 €
 - Bordures entre le N° 09 et le N° 19 Route de Crécy : Montant HT 17 556.40 €
 - Entrée du 10 route de Crécy : Montant HT : 1 626.00 €
 - Aménagement chemin du Buisson Maloux : 14 327.90 €
5. Carrefour du Monument aux Morts :

Une étude a été faite par le CAUE, son Président, Monsieur Jean-Noël PICHOT est venu sur place La Subdivision du Drouais Thymerais par l'Agence Technique Départementale a établi un projet dont le coût s'élève à 64 363.00 euros HT
6. Délibérations :
 - **demande de subvention Conseil Départemental, spéciale inondations – année 2019**

Le Conseil Municipal approuve les dossiers de réalisation des travaux suivants :

- ✓ **Réfection de voirie « Chemin du Buisson Maloux**
 - Estimation des Travaux: Montant HT : 14 327.90 € Montant TTC : 17 193.48 €

A cet effet, le conseil municipal sollicite une subvention du Conseil Départemental pour 2019

Le Plan de Financement s'établit comme suit :

- ✓ Subvention Conseil Départemental : % ?
 - ✓ Autofinancement : : ?
- TOTAL..... : 14 327.90 € HT - 17 193.48 € TTC

- **demande de subvention Fonds Départemental d'Investissement (FDI) – année 2019**

Le Conseil Municipal approuve les dossiers de réalisation des travaux suivants :

a. Revêtement Rue de la Ferme		
Estimation Travaux : HT : 10 767.00 €		TTC : 12 920.40 €
b. Bordures Trottoir Route de Fontaine		
Estimation Travaux : HT : 23 273.60 €		TTC : 27 928.32 €
c. Entrée 10 Route de Crécy		
Estimation Travaux : HT : 1 626.00 €		TTC : 1 951.20 €
d. Bordures Trottoir Route de Crécy		
Estimation Travaux : HT : 17 556.40 €		TTC : 21 067.68 €
e. Opération Sécurité : Aménagement Rue de la Mairie		
Estimation Travaux : HT : 64 363.00 €		TTC : 77 235.60 €
TOTAL ...Montant HT : 118 035.40 €.....		TTC : 141 103.20 €

A cet effet, le conseil municipal sollicite une subvention du FDI pour 2019.

Le Plan de Financement s'établit comme suit :

- ✓ Subvention FDI : 30 % 35 410.62 €
- ✓ Autofinancement : 105 692.58 €
- ✓

Le conseil Municipal, par 12 voix Pour, émet un avis favorable à ces deux demandes de subventions.

-Une délibération est prise pour rendre le chèque de caution versé par Monsieur Cyril Deslandes , lors de son arrivée dans un des logements communaux en 2012. Suite à son départ le 19 janvier dernier et à l'état des lieux effectué, le conseil municipal, par 12 voix Pour décide de restituer la caution de deux cent quatre-vingt euros.

- Monsieur le Maire informe d'une enquête publique pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglo du Pays de Dreux. Entre le 07 janvier et le 06 février. L'arrêté n'a été reçu en mairie que le 17 janvier. Une requête a été faite pour un projet de « Circuit – Vélo du Thimerais ». Le conseil y émet un avis favorable et Monsieur le Maire se rendra dans un des lieux ouvert pour recevoir les remarques sur ce dossier afin d'y apporter son soutien.

- Une autre enquête publique se déroulera du 11 février au 11 avril 2019 pour le lancement de la phase de consultation autour des secteurs d'Information sur les sols sur la commune (site des anciennes Fonderies Techniques de Saulnières). Le dossier est accessible sur le site de la Préfecture.

- Visite à Saulnières (35), leur communiquer le nombre de participants.

- Implantation d'une antenne au cimetière pour une meilleure couverture téléphonique. Elle serait située à côté du coffret électrique serait d'une hauteur de 36 m.

Ces travaux doivent au préalable, faire l'objet d'une enquête publique.

-la SCI Zorlu informe que dorénavant, elle communiquera à la mairie l'état des départs et arrivées des

locataires du N° 30 route de Crécy afin de pouvoir établir les fiches pour les compteurs d'eau.

Concernant sa demande de dégrèvement, suite aux fortes consommations d'eau, le conseil émet un avis défavorable. La fuite n'étant pas du domaine de la mairie et le propriétaire ayant été averti du fait.

-Des demandes de subvention sont arrivées en mairie et seront réexaminées au moment du vote du budget.

Une commission des Finances aura lieu le mardi 12 février à 18 h.

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le 05 mars à 20 h et le 05 avril à 20 h

TOUR DE TABLE :

- **M. Demerre** : signale que le nid de frelons, rue de l'Eglise a bien été retiré
 - **M. Alleaume** : signale qu'au niveau du 10 chemin des Bretonnières, l'éclairage public est clignotant. Que face à la déchetterie, il y a des dégradations, un courrier sera adressé au service déchets.
 - **Mme Tremblay** : que l'impasse Roland Alleaume n'est pas reconnue par les GPS, et par les Pompiers.
 - **Mme Gaudry** : indique qu'il faut prévoir le spectacle de Noël 2019, en collaboration avec la commune de Fontaine les Ribouts
- S'inquiète des familles qui n'amènent pas leurs enfants à l'arbre de Noël. (34 jouets restants sur 120)
Est-ce un problème de programmation du jour. Savoir si un vendredi soir serait mieux ?
- Mme Rolland** : s'inquiète des problèmes rencontrés dans la tournée de la poste, erreur de boîtes aux lettres, courrier non arrivé...
- Demande si la pose d'une caravane dans une parcelle boisée, route de Senonches est légale. N'y-a-t-il pas une demande à faire en mairie ?
- Signale que derrière l'abri-bus, des tables et chaises ont été déposées, voir s'il s'agit d'un terrain privé ou communal.

Séance levée à 22 h 25

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents